

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2021-04-425

Objet : Adhésions aux réseaux de défense des intérêts liés au PETR - ANPP et LEADER FRANCE

Séance du 7 avril 2021

Date de convocation : 30/03/2021

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 23 (22 titulaires, 1 suppléants)

Membres votants présents : 22 titulaires / 1 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 8 (dont 7 délivrées à des titulaires et 1 à un suppléant)

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 0

Nombre total de voix : 30

Le quorum est atteint : 23/44 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Robert Crauste, Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jérémy Pérédès, Joel Téna, Jean-Paul Géraud, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Ivan Couderc, François Granier.

Procuration : Claude Bernard à Olivier Penin, Mylène Cayzac à Jérémy Pérédès, Jean-François Thomas à Jérémy Pérédès, Bruno Pascal à Annick Chopard, Jean Denat à Katy Guyot, Angel Pobo à Angélique Rouressol, Jacky Rey à Magali Pradeille, Sandrine Guy à Pierre Martinez.

Suppléants avec voix délibérative : Angélique Rouressol

Suppléants sans voix délibérative :

Présence de :

Pour la Paierie Départemental du Gard : Nicolas Sauzet

Pour le Conseil de développement : Excusés en raison des mesures sanitaires

Absents excusés :

Claude Bernard, Lucien Vigouroux, Florent Martinez, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jean-Paul Franc, Cyril Périsset, Angel Pobo, Patrick Bénézèch, Pascale Fortuna Deschamps, Agnès Nectoux, Jacky Rey, Sandrine Guy, Béatrice Leccia, Marie José Pellet, Alain Théron, Régis Vianet.

Rapporteur : M. Pierre Martinez

Exposé :

A l'égal de l'AMF pour les communes où l'ARF pour les régions deux réseaux, LEADER France et l'ANPP (association nationale des Pays et PETR), existent dans le cadre des actions liées aux PETR.

- L'Association LEADER FRANCE a pour objet :

La défense des fondamentaux de LEADER (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante) et la recherche d'une gestion plus efficiente du programme au travers d'un réseau dédié, indépendant des autorités européennes et française.

LEADER FRANCE capitalise une expérience en matière de réseaux européens et sa connaissance des services de la Commission Européenne.

LEADER FRANCE est un interlocuteur privilégié et reconnu des autorités de gestions et de nombreuses instances françaises et européennes depuis 20 ans.

C'est le portevoix des GAL.

LEADER FRANCE dispose d'un site internet, d'un forum d'échanges (informations exclusives, partage d'expériences...), un espace formation (élus, animateurs/gestionnaires, acteurs publics et privés).

- L'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) a pour objet :

De susciter des initiatives et de regrouper des moyens en faveur des Pays et PETR par un échange permanent d'informations et d'expériences entre les représentants des collectivités territoriales et de leurs regroupements, des entreprises et associations susceptibles de répondre à leurs besoins.

L'objectif prioritaire de l'ANPP est d'appuyer l'expression nationale des Pays/PETR, à partir de la remontée des problèmes et pratiques du terrain. Au-delà d'une fonction de représentation des intérêts des Pays/PETR, l'ANPP entend également stimuler une mutualisation entre les Pays/PETR et des transferts de savoir-faire à travers une mise en réseau horizontale « de Pays/PETR à Pays/PETR » et la mise en valeur des actions conduites à l'échelle Pays/PETR.

ANPP dispose d'un site internet, d'un forum d'échanges (informations exclusives, partage d'expériences...), un espace documentaire/formation (élus, agents, acteurs publics).

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer aux réseaux de l'ANPP et de LEADER FRANCE pour les années 2021, 2022 et 2023,

- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

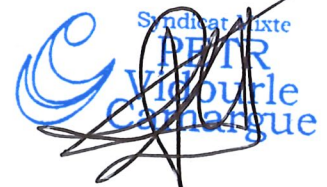
Résultat du vote :

Vote pour : 30

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 13.04.21
- Sa publication le : 13.04.21

- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du : 13.04.21

Le directeur général des services, Maxime Charlier

